

Motion 2813

pour une intégration de la thématique des personnes en situation de handicap dans le BiS

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les 1,7 million d'individus en situation de handicap en Suisse (presque un quart de la population) dont 457 000 avec des limitations fortes ;
- les 14 000 rentiers AI et 83 000 rentiers AVS à Genève ;
- que les personnes en situation de handicap, à mobilité réduite et âgées ainsi que leurs proches ne connaissent pas forcément toutes les prestations et le soutien dont ils peuvent bénéficier ;
- que les personnes concernées ne parviennent que difficilement aux informations et aux aides dont elles auraient besoin ;
- les attentes des représentants des associations concernées ;
- que la « Maison de l'autonomie » accueille de nombreuses associations, proposant beaucoup de soutien, mais reste peu connue ;
- que le Bureau d'information sociale (BiS) n'apporte malheureusement pas l'information exhaustive nécessaire,

invite le Conseil d'Etat

pour une intégration de la thématique des personnes en situation de handicap dans le BiS.